



Document à compléter par l'Assuré et à envoyer à l'intermédiaire ou à Helvetia Assurances S.A.

1. Les mesures immédiates

- Prenez sans délai toutes les mesures raisonnables et utiles en vue d'éviter un dommage ou son aggravation
- Conservez les recours contre les tiers impliqués dans le sinistre : **n'oubliez pas de remplir le constat en annexe**
- Si votre responsabilité est mise en cause :
 - Ne signez ou n'envoyez aucun document reconnaissant votre responsabilité
 - Transmettez sans délai à votre courtier ou à votre gestionnaire tous les documents mettant en cause votre responsabilité (exemples : courriers de réclamation, procès verbal de saisie du bateau, demande de garantie, assignation en justice).
- Si ce sinistre a été causé par un tiers ou a causé des dommages matériels à un tiers : remplir le « constat amiable suite abordage » et ce, même dans l'hypothèse où le tiers refuserait de le signer.

2. Déclarez le sinistre en envoyant ce document complété accompagné des pièces listées

2.1 Identification de l'Assuré

■ Nom de l'assuré	BRAUN Thierry		
■ Numéro de police	FR - SPBSW 023 E 818		
■ Nom du bateau	FREE MORSE		
	■ Adresse postale	1 Place des nees 78440 FONTENAY-ST-PÈRE	
■ Coordonnées de l'assuré	■ N° de téléphone	Fixe : —	Portable : 06 42 2358 27
	■ N° de fax	—	
	■ Adresse e-mail	thierry.braun@sceen.net	

2.2 Détails du sinistre

■ Date du sinistre	14/12/2019
■ Lieu du sinistre	Chantier Top Nautique Carcassonne
■ Circonstances et causes du sinistre	Découverte d'un enfoncement latéral de la coque après la mise sur ber. photo jointe Cet enfoncement a disparu en février 2020. C'est le 2ème enfoncement. Le 1er a été constaté par le chantier Nauti-Plaisance à Quistrehem et ce fait l'objet d'un rapport de terrain effectué en octobre 2018. La coque semble très fragile

Navigation de plaisance Déclaration de sinistre Helvetia Yacht

HPY DS 052013

Le bateau se situe dans: un port <input type="checkbox"/> un chantier <input checked="" type="checkbox"/>	
■ Lieu précis où se trouve le bateau	■ Nom et adresse du port ou du chantier TOP NAUTIQUE 2 rue des remblais 50500 CARENTAN-LES-MARAIS
	■ N° de téléphone du port ou du chantier 02 33 42 23 87
	■ N° de fax du port ou du chantier
	■ Adresse e-mail du port ou du chantier dg@topnautique.net
	■ N° de ponton —
	■ N° de place —
	■ Quai —

2.3 Les dommages

Si ce sinistre a causé des dommages au bateau assuré:	
■ Dommages constatés au bateau	

Pièces à transmettre ¹

1. Des photographies, si possible, numériques des dommages et d'une vue d'ensemble du bateau (face et arrière avec le nom et le N° d'immatriculation)
2. Copie de l'acte de francisation (pages 1 et 2 correspondant aux caractéristiques) ou de la carte de circulation (pour les petites embarcations)
3. Copie du permis de conduire du pilote (bateaux à moteur)
4. Devis de réparations et/ou remplacement
5. Facture d'achat d'origine du matériel
6. Si le sinistre a été causé par un tiers ou a causé des dommages matériels à un tiers, transmettre le « constat amiable suite abordage » et ce, même dans l'hypothèse où le tiers refuserait de le signer.

¹ Des pièces complémentaires pourront être demandées à l'occasion du traitement du dossier.